

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON : COMPOSTER

Vous habitez une des communes de la CCMM ? La collectivité vous soutient pour composter vos biodéchets et diminuer le volume de production de vos ordures ménagères.

Les **biodéchets** sont les **déchets de cuisine** (épluchures de légumes et autres restes alimentaires) et des **déchets verts du jardin** (tailles de haie, tontes de gazon, feuilles mortes). Ils constituent **1/3 de la poubelle d'un foyer** et sont alors traités par enfouissement ou incinération.

Moins cher, moins polluant et permettant un retour à la terre, **le compostage est le mode de traitement des biodéchets le plus respectueux de l'environnement**. En plus cette pratique permet de réduire les désagréments générés par les biodéchets en mélange dans votre poubelle classique (poids, odeurs, jus, mouches).

Le compostage ?

C'est une décomposition des biodéchets qui s'opère grâce à l'action d'organismes vivants (bactéries, champignons, vers et larves d'insectes...). C'est un **équilibre** entre **aération, humidité, apports carbonés** (papiers, cartons, branches...) et **apports azotés** (restes de repas, épluchures de légumes, gazon, marc de café...).

Comment composter ?

> Vous disposez d'un jardin ou d'un espace vert :



- Compostez en tas
- Auto-fabriquez ou achetez un composteur en autonomie
- **Commandez un bac de compostage à 6,50 € pour les habitants de la CCMM.** L'association locale d'insertion APIC* donne une seconde vie aux anciens bacs de collecte des déchets en les transformant en composteurs : contrôle, nettoyage, découpe, perçage. **Bon de commande au recto de ce document.**

* L'APIC est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre « Association Promotion Insertion Chantiers - A.P.I.C. ».

> Vous ne disposez pas de jardin ou d'espace vert pour composter, il existe des solutions :

- Lombricompostez en intérieur en fabriquant ou en investissant dans un lombricomposteur. Plus d'infos sur www.biodechets.org
- Mettez en place un site de compostage partagé. Pour être accompagné·e par le service prévention des déchets de la CCMM, écrivez à prevention.dechets@cc-mosellemadon.fr

+ d'infos : www.cc-mosellemadon.fr > Améliorer son cadre de vie > Prévention et gestion des déchets > Compostage individuel et collectif

Recevoir la lettre mail de la prévention des déchets une fois par mois (animations, zooms sur des acteurs locaux, astuces...) → inscription auprès de prevention.dechets@cc-mosellemadon.fr

Le règlement s'effectue lors du retrait de la commande : chèque à l'ordre de l'APIC ou espèces.

Bon de commande à retourner par mail à prevention.dechets@cc-mosellemadon.fr ou en version papier à

Communauté de communes Moselle et Madon
Service prévention des déchets
145 rue du Breuil
54230 Neuves-Maisons

Les composteurs sont mis en fabrication par lots de 50 commandes.

Une fois votre commande prête, vous recevrez un message vous en informant (mail ou téléphone le cas échéant). Vous pourrez alors venir retirer votre commande auprès de l'APIC : ZAC du Champ le Cerf, 240 rue Marcelin Berthelot, Neuves-Maisons, du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h.

Ce bon de commande fait office d'engagement de votre part à réceptionner et à payer la commande auprès de l'APIC dans un délai d'un mois après notification de la disponibilité de votre commande. L'acceptation de ce bon de commande engage en contrepartie l'APIC à honorer votre commande.

Vos coordonnées seront transmises à l'APIC pour l'établissement d'une facture à votre nom.

Passé le délai d'un mois, votre commande pourra être vendue à un autre usager sans réclamation possible de votre part.

310L



210L



Bon de commande composteur

Nom, Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Je m'inscris à la lettre mail de la prévention des déchets (1 fois par mois)

Article	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Composteur bac 210 L	6,50€ TTC
Composteur bac 310 L	6,50€ TTC
Total		

Date et signature
